

Economie et finances : temporisation chez nos clients



Des résultats de début d'année pas très bons.

La fin d'année 2024 a été certes un peu en deçà des attentes pour I2S même si l'entreprise a sorti son épingle du jeu sur l'année.

Alors qu'on nous annonçait une certaine résilience face au contexte économique et business actuel avec de belles affaires signées fin 2024, les **résultats des premiers mois 2025 ne sont pas très bons**, certains clients ont retardé le démarrage de contrats de quelques mois. **I2S n'est pas au budget.**

Le CA sur 2 mois est en deçà des prévision avec 97% du budget atteint et le REX n'est pas du tout au rendez-vous avec seulement 45% du budget atteint à fin février 2025.

Les dossiers en avant-ventes sont nombreux avec des gains réguliers, **nous espérons** qu'**I2S saura redresser la barre**, même si les démarrages sont généralement coûteux.

RH I2S, un Accueil en panne ?

Oups

Une erreur est survenue.
Nous sommes désolés pour le gêne occasionné. Si vous plaît, essayez de revenir sur la page d'accueil.
Code erreur : 404

RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL

Le sharepoint RH est-il à l'abandon ?



- ⚡ Le **Chatbot RH** aurait-il démissioné ?
- ⚡ Oups ! Le **réseau Passer'elles** n'aurait un bon lien avec l'Accueil ?
- ⚡ Le **Service social** n'est pas opérationnel partout !!
- ⚡ **Accords et procédures** : les documents périmés ne devraient-ils pas terminer aux archives ?
- ⚡ **Frais de déplacement** : des forfaits ont changé dans Concur mais sans aucune information !
- ⚡ **Restitution CRH aux salariés** : **nous déplorons** un taux de restitution inférieur à 100%.
- ⚡ **Objectifs part-variable** : ils sont arrivés plus tôt que les années précédentes pour certains salariés mais ils sont incomplets !
- ⚡ **Congés payés acquis en période d'arrêt maladie** : Un mois de retard pour la mise en prod ce sera au mois de mai ... mais finalement juste pour traiter le présent et l'avenir ! **Nous sommes en attente** de la communication pour avoir des réponses sur **les modalités de rattrapage** : ajout de jours au crédit des congés payés, paiement de jours ? **Le décompte des jours congés au titre des arrêts maladie passés reste une énigme, qu'est-ce que notre Direction n'ose pas nous dire ?**

Quelques petites bonnes nouvelles !

La **participation** au titre de l'année 2024 est de **655,51 euros bruts**, bientôt sur votre espace Amundi où nous avons vu arriver l' **intéressement** annoncé de **1680 euros bruts**.

C'est toujours ça de pris vu le niveau des augmentations en 2025 décidé sur un **taux de sélectivité plus que très sélectif** 😞.



Période d'utilisation du CET ouverte.

Vous pouvez créditer le CET de 5 jours maximum par an avec un plafond de CET à 15 jours, pour les modalités voir l'[Accord relatif au Temps de travail signé en 2023](#) ou contactez un élu **Traid-Union**.

Activités Sociales et Culturelles



Mise à jour de vos données personnelles

Pensez à renseigner votre quotient familial sur le site du CSEE I2S, la Commission Loisirs aura besoin de ces informations pour vous attribuer les chèques vacances !